

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :  
01/12/2022

Date d'affichage :  
16/12/2022

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Excusés : Mme FIMBEL Florence ayant donné procuration à Mickaël RONDON  
M. GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO  
M. KARLE Jean ayant donné procuration à Francis COURBOT**

**Mme VENCK-MILLET Gabrielle a été nommée secrétaire.**

**Objet de la  
délibération**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 37 du 30 juin 2020, la Commune loue un bureau situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie à l'Association « Le Rosemontoise » pour un loyer annuel de 430,00 €.

N° 107

**LOCATION D'UN  
BUREAU A  
L'ASSOCIATION LA  
ROSEMontoise**

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de reconduire la location d'un bureau, sis au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, à l'Association « La Rosemontoise » pour une durée d'une année du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- **FIXE** le loyer pour l'année à 452,00 € (quatre cent cinquante-deux euros), charges comprises, soit une augmentation de 5,10 % correspondant à l'augmentation de l'indice des loyers sur un an.
- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement du bail entre la Commune et l'Association « La Rosemontoise », au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

Le Maire  
Guy MICLO

